OPTIMISATION
des périmètres urbains

3

UNITÉ D'HABITATION ACCESSOIRE

L'unité d'habitation accessoire (UHA) est une résidence supplémentaire aménagée sur un terrain déjà occupé par une résidence principale. Elle se décline principalement en trois catégories:

- **LE LOGEMENT ACCESSOIRE**
  Le plus connu des UHA, le logement est situé à même la résidence principale. Ne modifie peu ou pas l'aspect général du bâtiment. Il peut s'agir d'un logement dans un sous-sol par exemple.

- **L'UNITÉ D'HABITATION ATTACHÉE À LA RÉSIDENCE PRINCIPALE**
  Logement aménagé de façon mitoyenne avec la résidence principale.

- **L'UNITÉ D'HABITATION DÉTACHÉE DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE**
  Logement aménagé non attenant à la résidence principale. Souvent de petite taille, il se situe généralement dans la cour arrière de la propriété.

Le logement accessoire

Le logement attaché

Le logement détaché

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

- **MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR ENTRE AUTRE:**
  - Identifier des secteurs, des zones ou des types de terrains permettant les UHA
  - Établir les normes d'implantation (superficie, stationnement, emplacement, etc...)

- **ADOPTION D'UN PIIA** (PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE)
  - Permet d'établir des critères qualitatifs sur le type de matériaux utilisés, l'aménagement des cours, le respect de l'intimité et bien plus.

- **MISE EN PLACE D'INCITATIF FINANCIER**

DOCUMENTS ET EXEMPLES INSPIRANTS

- **L'EXEMPLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE** - SITE WEB
- **GUIDE DES BONNES PRATIQUES LIÉES AUX UHA** - DOCUMENT